

Cahier de
l'Observatoire
des jeunes

3



ACCOMPAGNER LES JEUNES MINEUR.ES, ENTRE ADOLESCENCE ET AUTONOMIE : DES RÉPONSES ADAPTÉES À DES SITUATIONS MULTIPLES ?



OCTOBRE 2025

Préface

Depuis plusieurs années, la Mission Locale observe une hausse continue du nombre de jeunes mineur.es accueillis.es. Ce constat, s'explique en partie par la mise en œuvre de la loi sur l'Obligation de formation de 2019 et le rôle de la Mission Locale dans la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Mais au-delà de cet effet de contexte, cette augmentation traduit une réalité : celle d'une jeunesse plurielle, aux parcours et aux besoins multiples. Les mineur.es accompagnés.es ne sont pas uniquement des jeunes décrocheurs du système scolaire. Ce sont aussi des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (dont des MNA), des adolescents en souffrance psychologique ou encore des jeunes issus de familles en grande précarité. Réduire la réalité des mineur.es accompagnés.es à celle du décrochage serait ainsi ignorer toute cette complexité.

Ce troisième cahier de l'Observatoire des Jeunes s'attache à rendre compte de ces réalités plurielles. Il s'appuie sur des données quantitatives mais aussi sur des témoignages. Tous révèlent une même exigence : adapter nos réponses à la diversité des situations, repenser nos accompagnements à la lumière des transitions vécues par ces jeunes entre adolescence et autonomie.

Accompagner un.e jeune mineur.e, c'est souvent l'aider à franchir des étapes essentielles : se réapproprier son parcours, apprendre à se projeter, trouver sa place dans la société. C'est aussi travailler avec les familles, les éducateurs, les accompagnants, pour construire autour de lui un réseau bienveillant et solide.

À travers ce cahier, la Mission Locale réaffirme sa conviction : aucun jeune ne se résume à son parcours scolaire ou à ses difficultés.

Abder Abouitman

Directeur Général de la Mission Locale des Jeunes de Montpellier (MLJ3M)

Sommaire

Accompagner les jeunes mineur.es, entre adolescence et autonomie : des réponses adaptées à des situations multiples	6
Le contexte de l'étude	6
La méthode	7
Des jeunes mineur.es en forte augmentation, des situations complexes et diversifiées	8
Une augmentation significative des jeunes mineur.es à la Mission Locale	8
Les caractéristiques des jeunes	9
Une proportion plus importante de jeunes hommes	9
Des jeunes en grande majorité âgés de 17 ans mais une progression des 16 ans	9
Une proportion de jeunes mineur.es résidant en quartiers prioritaires (QPV) qui augmente	9
Des jeunes très peu qualifiés	10
Au delà du décrochage scolaire, des réalités multiples	11
Quelques définitions	11
Les facteurs multiples du décrochage scolaire	11
Les jeunes mineur.es de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	17
Les jeunes mineur.es non accompagnés (MNA)	18
Les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	20
Les jeunes mineur.es issus.es de la communauté gitane	21
Les jeunes mineur.es résidants de communes péri-urbaines	22
Des réponses spécifiques en interne et avec les partenaires	24
L'Obligation de Formation depuis 2020, un partenariat renforcé avec l'Éducation Nationale et une organisation dédiée	27
Le fonctionnement de la plateforme RIO	27
La Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)	27
La mise en place d'une organisation dédiée	29
L'intervention auprès de lycéens depuis la réforme des lycées professionnels de 2023	30
Tous Droits Ouverts (TDO)	30
Ambition Emploi	31
Avenir pro	32
Les dispositifs alternatifs de l'Education Nationale	33
Avec la Mission Locale, des parcours d'insertion professionnelle nécessairement longs et progressifs	34
Synthèse et axes d'amélioration	37
Dans le cadre du partenariat avec l'Education Nationale	38
Au sein de la Mission Locale	38
Liste des sigles	39
Bibliographie	40

Accompagner les jeunes mineur.e.s, entre adolescence et autonomie : des réponses adaptées à des situations multiples ?

Annick Lucas, Oumou Lo, Anne Le Bissonnais

Le contexte de l'étude

La Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M) constate depuis plusieurs années et en particulier depuis 2020 une augmentation significative et constante du nombre de jeunes mineur.es nouvellement accueilli.es (hausse de 51% en 4 ans) et accompagné.es (hausse de 41% en 4 ans).

Cette progression, identifiée dans l'ensemble du réseau des Mission Locales¹, est bien sûr liée à la Loi du 26 juillet 2019², qui introduit notamment le caractère obligatoire de la formation pour les jeunes mineur.es ayant quitté le système scolaire. Les Mission Locales sont désormais chargées de veiller au respect de cette « Obligation » de formation. Ces jeunes sont donc mieux repérés et les familles mieux informées du rôle de la Mission Locale et des possibilités de prise en charge, au sein du réseau, de leurs enfants mineurs décrocheurs.

Au niveau national, ce sont 254 224 jeunes mineur.es qui étaient en contact avec les Mission Locales en 2024, dont 170 330 (67%) étaient concerné.es par l'Obligation de formation. 87 156 étaient décrocheur.euses scolaires³.

La question du décrochage scolaire n'est pas nouvelle en France mais elle est davantage étudiée aujourd'hui ; la dimension multifactorielle des processus de décrochage est mise en avant et de nouveaux dispositifs sont mis en œuvre pour y faire face.

Prendre en compte la diversité et la complexité des situations fait partie du travail des Mission Locales. Ces 1165 jeunes mineur.es accompagné.es ne sont pas tous décrocheurs scolaires. Même si l'on peut observer des caractéristiques similaires, cette catégorie des 16-17 ans est loin d'être homogène ; entre mineurs non accompagnés (MNA), jeunes en recherche de contrats d'apprentissage ou de projets professionnels, jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou jeunes en souffrance psychologique, les situations et donc les accompagnements sont divers.

1 - L'Observatoire National des Mission Locales, qui a fait de ce sujet le thème de son premier Rapport Grand Angle constate que les Mission Locales sont passées de 119 000 mineurs accompagnés en 2019 à 158 000 en 2023 et atteignant 106 000 bénéficiaires d'un premier accueil contre seulement 85 000 quatre ans plus tôt

2 - <https://www.vie-publique.fr/loi/269264-loi-ecole-de-la-confiance-du-26-juillet-2019-loi-blanquer>

3 - UNML et Institut Bertrand Schwartz, Grand angle sur l'accompagnement des jeunes, 2024

Nous souhaitons à travers ce Cahier de l'Observatoire mieux faire connaître la réalité des jeunes mineur.es de notre territoire, comprendre les difficultés plurielles vécues par ces jeunes et analyser les réponses et les différents accompagnements mis en œuvre. Enfin, nous proposerons des leviers d'action permettant, en partenariat avec les acteurs du territoire, de mieux nous adapter aux évolutions en cours.

La méthode

L'étude a été réalisée entre mars et octobre 2025. Elle s'appuie avant tout sur une série d'entretiens auprès de jeunes, de professionnelles de la Mission Locale et de partenaires du territoire :

- 7 jeunes : Amélie, Mounir, Carine, Tony, Safia, Oumar, Samuel⁴
- 6 professionnelles de la Mission Locale : la responsable du service des parcours Orientation Formation, 4 conseillères dans chacune des antennes et la conseillère référente ASE
- 4 partenaires du territoire : directeur du CIO, coordinatrice MLDS, coordinatrice du Centre APAJ et chargé de mission Prévention de la délinquance de la Ville de Montpellier

Ces entretiens, ainsi que les séances de travail avec les conseillères référentes de l'Obligation de formation tout au long de l'étude, ont permis de croiser les regards pour mieux comprendre les contextes et les difficultés rencontrées par les jeunes mineur.es.

L'étude s'appuie également sur un ensemble de données quantitatives, issues de notre système d'information I. MILO, sur les rapports d'activités produits par les équipes de la Mission Locale et sur la littérature sur le sujet.

4 - Les prénoms ont été modifiés

Des jeunes mineur.es en forte augmentation, des situations complexes et diversifiées

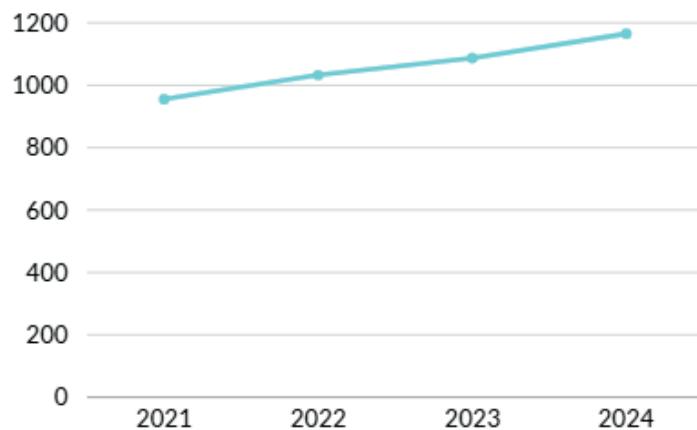
Une augmentation significative des jeunes mineur.es à la Mission Locale⁵

En 2024, les jeunes mineur.es représentaient 16,7% des jeunes nouvellement accueillis à la MLJ3M (777 jeunes), en augmentation de 8,2% par rapport à 2023 et en progression constante depuis 2020. En 4 ans, les mineur.es reçus.es en premiers accueils ont augmenté de plus de 51%. Cette hausse est constatée sur tous les territoires (antennes) de la Mission Locale mais ce sont les territoires Ouest et Nord Est qui enregistrent les augmentations les plus fortes (+ 69% et + 86%).

Cette progression des mineur.es en premier accueil depuis 4 ans a pour conséquence une augmentation forte également des jeunes mineur.es accompagnée.es : le pourcentage de ces jeunes accompagnés a augmenté de 41%. En 2024, ils étaient 1165 jeunes (mineur.es lors de leur entretien), contre 834 en 2020.

L'augmentation des mineur.es accompagné.es se poursuit en 2025 : de janvier 2025 à fin septembre 2025, elle est de 16% par rapport à la même période en 2024.

EVOLUTION DU NOMBRE DE MINEURS ACCOMPAGNES



Comme pour les mineur.es nouvellement accueilli.es, la hausse des jeunes mineur.es accompagné.es est constatée également sur l'ensemble des territoires de la MLJ3M mais avec des pourcentages d'augmentation plus importants sur les territoires Nord-Est (1 antenne couvrant les 11 communes autour de Castries) et Ouest (3 antennes, couvrant les quartiers Ouest de Montpellier dont 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville et 7 communes péri-urbaines allant de Grabels à Cournonsec).

La forte hausse, en proportion, constatée sur le territoire Nord-Est est liée à l'implantation d'un lieu d'accueil pour les MNA à Vendargues ; mais il faut noter que ces jeunes mineur.es accompagnés dans cette antenne (95 en 2024) ne représentent que 8% des jeunes mineur.es accompagné.es par la MLJ3M.

Sur le territoire Ouest, qui regroupe un pourcentage fort (55%) de mineur.es issu.es des quartiers prioritaires de la Ville compte tenu de son implantation, l'augmentation concerne davantage les jeunes des communes péri-urbaines ou les MNA, selon les conseillères référentes ODF.

Les caractéristiques des jeunes

Une proportion plus importante de jeunes hommes

En 2024, les mineur.es accompagné.es à la MLJ3M sont à 62% des jeunes hommes (63% pour les jeunes en premier accueil). Cette proportion peut s'expliquer par un décrochage scolaire plus important chez les garçons. Il est souvent constaté que les jeunes femmes ont tendance à mieux intérioriser et respecter les normes de l'école ; elles auraient ainsi de meilleurs résultats scolaires.

Par ailleurs, selon le Directeur du CIO de Celleneuve, à résultats égaux au Brevet des Collèges, on va plus facilement proposer une orientation vers une filière professionnelle à un garçon qu'à une fille. Le risque d'abandon est plus élevé pour ces jeunes garçons dans un cursus subi.

En France en 2017, le décrochage est une réalité pour 16% de jeunes hommes contre 11% de jeunes femmes. Cependant, la part des femmes décrocheuses croît au fil des années⁶. Ainsi, il sera important d'observer les évolutions dans les années à venir.

Des jeunes en grande majorité âgés de 17 ans mais une progression des 16 ans

Une forte majorité de ces jeunes était âgée de 17 ans (70%). Mais depuis 2020, la part des mineur.es de 16 ans nouvellement accueilli.es étant en constante augmentation, celle des 16 ans accompagnés par la MLJ3M a augmenté de 7%. En 2024, 51% des jeunes mineur.es nouvellement accueilli.es avaient 16 ans. Nous verrons que cette hausse, constatée par les conseillères interrogées, a des conséquences sur les dynamiques d'accompagnement.

« Je reçois de plus en plus de mineurs. Ils arrivent plus jeunes, très tôt après leurs 16 ans, et ce sont majoritairement des garçons » (Nathalie, conseillère antenne Centre)

Une proportion de jeunes mineur.es résidant en quartiers prioritaires (QPV) qui augmente

En 2024, 27% des jeunes mineur.es accompagné.es résidaient en quartiers prioritaires de la Ville (QPV). Pour les jeunes en premier accueil, le pourcentage était de 24%. Depuis 2020, la part des mineur.es accompagné.es résidant en QPV s'est accrue de 4%.

6 - BERNARD Pierre-Yves et MICHAUT Christophe, Pourquoi les filles décrochent-elles ? L'effet du genre sur l'expérience du décrochage scolaire Centre de recherche en éducation de Nantes (EA 2661) Université de Nantes, in Éducation & Formations N° 96, mars 2018

Selon les enquêtes menées par l'INSEE⁷ et le CEREQ⁸, et les Mission Locales le constatent également, la réussite scolaire des jeunes issu.es de QPV est plus difficile que pour les jeunes ayant un profil social identique mais vivant en centre-ville. Plusieurs facteurs expliquent ces différences, qui peuvent interagir :

- Les conditions de vie plus précaires en QPV
- La faible mixité sociale au sein des établissements scolaires et le turn over des enseignants plus important
- L'accès plus limité à l'information sur l'orientation
- Une orientation subie plus importante, liée notamment à la question de la mobilité

Pour les conseillères interrogées, ces facteurs de décrochage concernent aussi les jeunes des communes péri-urbaines qui rencontrent des difficultés de mobilité, d'isolement et de précarité importantes.

Des jeunes très peu qualifiés

En 2024, 89% des mineur.es accompagné.es avaient un niveau Vbis ou inférieur. Pour les jeunes en premier accueil, le pourcentage est de 88%. Le nombre de ces jeunes avec un très faible niveau de qualification a augmenté de 8% depuis 2020.

70% de ces jeunes n'ont aucun diplôme, ni Diplôme National du Brevet (DNB) pour un jeune en classe de 3^e dite classique, ni Certificat de Formation Générale (CFG) pour un jeune en 3^e d'insertion ou en 3^e adaptée (SEGPA ou EREA : Établissement régional d'enseignement adapté)⁹.

7 - INSEE Analyses – PACA – n°60, juin 2018

8 - CEREQ, « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur Bac ? » Étude de Thomas Coupié, Pascal Dieusaert, Mélanie Vignale, juin 2020

9 - Ce pourcentage est à prendre avec recul car les jeunes ne mentionnent pas forcément ces diplômes et les conseillers ne les saisissent pas non plus toujours dans I. MILO.

Au delà du décrochage scolaire, des réalités multiples

Quelques définitions

Les jeunes sont considérés « en décrochage » s'ils ont entre 12 et 18 ans et que leurs difficultés scolaires sont telles qu'ils risquent de sortir du système scolaire sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges

Les « décrocheurs » ont quitté leur cursus d'enseignement secondaire sans obtenir de diplôme (CAP, BEP, BAC, etc.)

Les jeunes « décrochés », ou NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) ont quitté le système scolaire et sont sans emploi ni formation depuis au moins un an

Les jeunes « déscolarisés » sont ceux qui quitté l'école avant 16 ans

Les facteurs multiples du décrochage scolaire

Comme le rappelle Pierre-Yves BERNARD, chercheur en sciences de l'éducation, l'expression « décrochage scolaire », venue du Québec, apparaît en France dans les années 1990. Elle est utilisée dans divers textes institutionnels portant sur les politiques éducatives en matière de parcours scolaires « problématiques » depuis les années 2000¹⁰.

Cet usage prend appui sur une définition institutionnelle des sorties prématuées du système éducatif, inscrite dans le Code de l'éducation. L'article L. 313-7 désigne la population susceptible de bénéficier de l'action publique en ce domaine comme les « anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire » qui correspond « à l'obtention soit du baccalauréat général soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé aux niveaux V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ».

En 2006, le chercheur en psychoéducation, Pierre POTVIN¹¹ identifie, à l'issue d'une enquête auprès de 1000 élèves, la typologie des élèves à risque de décrocher de leur scolarité. Il distingue 4 types de jeunes susceptibles de décrocher du système scolaire :

- Le type « peu intéressé / peu motivé » par la filière vers laquelle il a été orienté
- Le type « problèmes de comportement » envers les pairs et/ou le corps enseignant
- Le type « comportements antisociaux cachés » (agressions mineures cachées, vandalisme, vols à l'étalage, vente de drogue, etc.)
- Le type « dépressif »

10 - BERNARD Pierre-Yves Le décrochage scolaire, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2017. URL : <https://www.cairn.info/le-decrochage-scolaire--9782130798484-page-5.htm>

11 - POTVIN Pierre, « Décrochage scolaire : dépistage et intervention », Les Cahiers Dynamiques, n°63, p. 50-57, 2015

Depuis les années 2000, les études ne manquent pas sur cette question du décrochage scolaire. La récente Revue de l’Institut Bertrand Schwartz, intitulée « Des ruptures de scolarité au retour d’équilibre »¹² et coordonnée par Pierre-Yves BERNARD, présente l’histoire et les enjeux de ce phénomène. Elle analyse les causes et les effets de ces ruptures scolaires, « *abordées comme un processus socialement construit, révélateur des tensions internes au système éducatif* ». Et elle met en avant les réponses que l’Education Nationale et ses partenaires cherchent à apporter.

Au-delà des analyses des universitaires, les contributions des Mission Locales (dont celles de la MLJ3M) mettent en évidence la diversité des parcours de ces jeunes en rupture de scolarité et la complexité des situations.

Aujourd’hui, cette question du décrochage dépasse l’institution Education Nationale et reflète les évolutions de la société dans son ensemble. Alors que les chiffres du décrochage scolaire diminuent, les inégalités progressent. C’est dans ce contexte que le rapprochement avec les Mission Locales se construit. Depuis la création en 2011 des Plateformes de Suivi et d’Appui aux Décrocheurs (PSAD)¹³, le partenariat s’est renforcé avec La loi sur l’Obligation de Formation, (2019) et la réforme des lycées professionnels en 2023.

A travers les entretiens qualitatifs que nous avons menés pour notre étude sur les jeunes mineur.e.s, c'est aussi la dimension multidimensionnelle du décrochage qui apparaît de façon évidente :

Les différents facteurs évoqués, qui souvent interagissent entre eux, sont les suivants :

- Les résultats scolaires
- Le contexte scolaire (interactions avec les pairs, harcèlement, difficultés relationnelles avec les enseignants)
- L’orientation subie et la non affectation
- Les problématiques de santé, qu’elles soient d’ordre cognitif et interfèrent donc dans les dynamiques d’apprentissage (comme le TDA/TDAH/multi dys etc.) ou psychologique (comme la phobie scolaire, les difficultés personnelles liées à l’adolescence, le stress, le manque de confiance en soi, etc.)
- Le contexte social et la précarité économique
- Le contexte familial

Une étude sur le décrochage scolaire réalisée en 2023 par la Fondation AlphaOmega, les Mission Locales et l’AFPA, montre (notamment à travers une enquête auprès de 2102 jeunes de 16-18 ans en ODF) que les résultats scolaires ne sont pas la première cause de rupture de parcours. La santé et en particulier l’anxiété, ainsi que le rapport à la famille ou l’orientation subie sont des facteurs importants de décrochage.

Plusieurs des partenaires que nous avons interrogés confirment ces analyses et les interactions entre les facteurs.

La question du contexte socio-économique est mise en avant par le directeur du CIO de Celleneuve :

12 - Institut Bertrand Schwartz, Des ruptures de scolarité au retour d'équilibre, 2025

13 - Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont permis une coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes avec comme objectif d'apporter une réponse personnalisée aux jeunes de plus de 16 sans diplôme et sans solution.

« A un niveau académique, il existe des disparités importantes en termes de caractéristiques sociales d'un territoire à un autre. Ces caractéristiques sociales ont une influence quant au devenir des élèves. Au niveau des collèges, on observe une corrélation positive entre l'IPS¹⁴ moyen de l'établissement et le taux de réussite au DNB général.

Localement, il est plus difficile de faire une analyse sur le bassin de Montpellier car celui-ci est découpé en quatre Réseaux Pédagogiques Territoriaux (RPT) hétérogènes : Montpellier Littoral, Pierresvives, Fabrègues et Saint Mathieu. A titre d'exemple, le RPT Pierresvives (Nord) recouvre les 4 collèges classés en REP+ (Réseau d'Education Prioritaire) alors que la situation est très différente sur le RPT Saint Mathieu (IPS moyen collège de 101 contre 127).

L'IPS des familles a une influence sur les décisions d'orientation. Plus l'IPS est bas, plus l'envie de se diriger vers des cursus courts est forte. En 2016, 6,1% des jeunes de l'Académie avaient une décision d'orientation en CAP en fin de 3ème. Aujourd'hui, ils sont 13,7%. Le problème est que les places en classes de CAP n'ont pas augmenté dans cette proportion».

Ainsi, le facteur socio-économique et familial qui joue sur les problèmes de mobilité peut interagir avec la question de l'orientation subie et de la non affectation. Des jeunes font des vœux d'orientation mais, faute de places disponibles dans le ou les établissements souhaités, ils se voient proposer une orientation vers une filière différente, souvent peu attractive (qu'ils acceptent par défaut ou qu'ils refusent) ou vers un autre établissement plus éloigné (nécessitant parfois un hébergement en internat que les familles ne peuvent supporter).

Ce problème des jeunes décrochés par le système scolaire est aussi évoqué par la MLDS qui souligne que beaucoup de familles du quartier Mosson, pour des questions de mobilité, limitent les vœux d'affectation, en ne demandant que des Lycées professionnels proches du domicile, et c'est particulièrement vrai pour les jeunes filles. S'il n'y a qu'un vœu et que les notes n'ont pas été bonnes, les jeunes se retrouvent sans affectation.

Le directeur du CIO de Celleneuve explique également que la question du niveau scolaire et du non-redoublement possible a aussi des conséquences sur les problèmes d'affectation et donc de ruptures scolaires :

« Il y a eu un point de bascule à partir du moment où les textes sur le redoublement ont évolué, je dirais que la situation évolue depuis une dizaine d'années environ. Aujourd'hui, on ne redouble plus. Cela signifie que les élèves peuvent accumuler les retards et passer de classe en classe sans avoir le niveau attendu. Mais quand ils arrivent en 3e, il y a un palier d'orientation avec une procédure d'affectation basée sur les résultats scolaires. Ils doivent formuler des vœux pour la suite de leur scolarité et se trouvent confrontés au principe de réalité, on ne passe plus automatiquement. Si leurs notes ne sont pas suffisantes pour intégrer le cursus souhaité, ils se retrouvent dans une orientation subie ou sans affectation et deviennent des élèves « décrochés » du système scolaire. (...) S'ils ont moins de 16 ans, ils sont toujours soumis à l'obligation d'instruction, or le système scolaire a très peu de solutions à leur proposer. Cela peut être un facteur de décrochage précoce».

14 - L'Indice de Position Sociale des élèves (IPS) est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français

Il évoque aussi la dégradation de la santé mentale et le stress comme facteurs de décrochage, ainsi que l'anxiété de performance, liée aux situations d'évaluation :

« Les problématiques de santé jouent beaucoup aussi dans le décrochage. Un effort a été fait pour que les jeunes qui ont des difficultés puissent assez facilement entrer en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire). C'est une très bonne chose et cela fonctionne bien jusqu'à la fin du Collège. Malheureusement, l'offre est beaucoup plus limitée au Lycée.

(...) On manque de relais et avec les réformes successives, la question de la santé mentale est de plus en plus prégnante. De plus en plus de jeunes souffrent d'anxiété de performance, ils ressentent beaucoup de pression pour choisir les bons enseignements et cela amène certains, parfois très bons élèves, au décrochage ».

La coordinatrice MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) souligne également l'importance des troubles anxieux, qui peuvent être liés aussi à des problèmes de harcèlement ou d'isolement :

« On repère sur le Lycée, des jeunes qui sont dans l'incapacité de venir au Lycée, avec des troubles anxieux majeurs ; ça flambe, il y en a de plus en plus (...) il y aussi beaucoup de bascules sur le CNED ; comme ils n'arrivent pas à venir au Lycée, on décide, ou les familles décident de les basculer sur le CNED ; donc, double problématique, on a un jeune qui ne peut pas être dans le parcours scolaire, on l'isole encore plus en lui proposant le CNED qui, à mon sens, n'est pas une solution qui va résoudre la problématique de départ qui est le trouble anxieux. Autre problématique, on n'a pas le réseau de professionnels qui peuvent prendre en charge ces troubles anxieux. Et ces jeunes ne sont pas ou peu accompagnés par le milieu médical.

A ces troubles anxieux de base sont venus s'ajouter des événements dans le parcours scolaire comme des problèmes d'apprentissage de plus en plus importants, des problèmes de harcèlement, des problèmes avec les réseaux sociaux, tous ces problèmes qui sont venus se cristalliser et amplifier les phénomènes anxieux. Et ils n'arrivent plus à franchir le portail du Lycée. (...) Et ce sont des jeunes parfois qui ont le potentiel, qui voudraient passer le Bac mais qui n'arrivent pas à venir et c'est terrible pour eux et pour les parents aussi qui sont souvent seuls et qui par leur anxiété viennent ajouter de l'anxiété et de la culpabilité aux jeunes, alors que c'est un problème médical. Et cela peut déborder sur d'autres sphères sociales, avoir des amis ou autres (...). Il faut travailler avec les acteurs de quartier, le PEPA (Point Ecoute Parents Adolescents), la MDA (Maison des Ados) pour accompagner les jeunes et les parents et pour éviter les spirales négatives » (Coordinatrice MLDS)».

Les conseillères interrogées constatent elles aussi l'augmentation des problématiques de santé chez les jeunes mineur.es qu'elles accompagnent :

« Je reçois de plus en plus de jeunes qui ont décroché depuis très longtemps (bien avant leurs 16 ans), des jeunes qui ont des problématiques santé, diagnostiquées ou non avec ou sans RQTH. La question des troubles dys et TDA(H) revient très régulièrement, mais on voit aussi de plus en plus de troubles psychiques (borderline, phobies sociales etc.) (Louise, conseillère à l'antenne Croix d'Argent)

Le témoignage d'Amélie, jeune de 17 ans suivie à la Mission Locale, illustre la souffrance que peut engendrer cette anxiété, liée à d'autres difficultés :

« Moi, je tire mes années scolaires depuis que je suis en CP, donc ça m'a fait vraiment des années et des années que je tire, que je tire. J'ai beau travailler, j'avais toujours des 9, des 10, c'était super épuisant; enfin, j'ai jamais aimé ça, j'ai jamais, jamais aimé ça, après j'avais toujours des rendez-vous orthophoniques alors que bah ça fonctionne pas forcément sur moi et après, on a découvert que ça fonctionnait pas du tout, ça ne me servait strictement à rien euh les évaluations toujours être évaluée toujours mais je supportais pas, aller à l'endroit où tout le monde était réuni, ça m'angoissait, je faisais des crises d'angoisse, je devenais anxieuse, J'ai fait une phobie scolaire ... mais c'était mais horrible vraiment horrible (...). Déjà, je pense que le TDH, quand t'es tout le temps de 8h à 17h avec des gens autour de vous, où ça parle, où ça crie, c'était pas possible, et encore à l'heure actuelle où je fais même plus d'études, où j'aime beaucoup sortir avec mes amis, il y a forcément un moment où je dois avoir quelques jours où je suis toute seule chez moi, où je suis dans ma bulle ou je reste vraiment vraiment dans ma bulle toute seule, je touche pas dans mon téléphone, rien, je m'occupe comme je peux mais c'est super important pour moi et malheureusement quand t'es au lycée bah c'est pas possible ; j'entendais tous les bruits avec l'hyper sensibilité tout tout tout tout tout tout, le stylo, non c'était pas possible, ah c'était pas possible »

Si les professionnelles évoquent un nombre plus important de jeunes ayant des handicaps cognitifs reconnus, les données I. MILO indiquent que seulement 6,5% des jeunes mineurs accompagné.es à la MLJ3M ont une reconnaissance RQTH. Et cette part est stable depuis 2020. Cela ne signifie pas que la part des jeunes présentant un trouble de santé reconnu est faible dans la mesure où la demande de RQTH ne peut se faire qu'à partir de 16 ans et que le jeune doit être "dégagé des obligations scolaires"⁵ (Source : monparcourshandicap.gouv.fr). Il n'est pas possible sur I. MILO de repérer les jeunes ayant, durant leur parcours scolaire, bénéficié d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), accessible aux élèves reconnus en situation de handicap par la MDPH.

Par ailleurs, la question des addictions peut venir aggraver les difficultés scolaires et le décrochage :

« Je note aussi des problèmes de toxicomanie, certains en sont conscients, d'autres non, généralement ils ne sont pas prêts à se soigner car la consommation de substances fait partie de leur routine quotidienne et les occupe (Nathalie, conseillère à l'antenne Centre, référente QPV)»

Mounir fait partie des jeunes décrocheurs dont sa conseillère explique le parcours, marqué notamment par une problématique de santé et en particulier d'addictions :

Nous rencontrons Mounir et sa maman lors d'une commission Education Nationale (FOQUALE). Agé de 16 ans, il est scolarisé en seconde professionnelle (électricité industrielle) et cumule beaucoup d'absences. L'établissement lui a fait plusieurs propositions (MLDS, aménagement de Parcours) pour qu'il puisse persévérer dans sa scolarité mais il exprime une volonté claire de stopper son parcours scolaire. Nous convenons donc de prendre en charge son accompagnement.

Pour expliquer ce décrochage, il nous parle de ses difficultés relationnelles avec ses pairs, qui pour nous s'apparente à du harcèlement (insultes sur les Réseaux sociaux), même si lui n'est pas totalement d'accord avec ce terme. Il évoque également, sans entrer dans les détails, le suivi médical qu'il a depuis son enfance. Enfin, il explique le manque d'intérêt pour la filière qu'il a pourtant choisie.

Le lien de confiance avec la Mission Locale se construit rapidement, mais l'accompagnement est perlé et rythmé par ses difficultés personnelles. Globalement, il se montre impliqué et soucieux de trouver une solution professionnelle pour construire son avenir mais dès qu'il traverse des périodes difficiles, nous perdons le contact (plus de réponse à nos relances téléphoniques). Lorsqu'il se sent mieux, il reprend contact. Il ne souhaite pas rencontrer les psychologues du Point Ecoute de la Mission Locale, même s'il reconnaît que sa santé mentale est fragile et qu'il révèle au cours des rendez-vous sa problématique d'addictions (cannabis, protoxyde d'azote) et sa forte sensibilité.

Nous sommes en contact très réguliers avec ses parents qui se sentent impuissants. Il intègre un Contrat Engagement Jeunes (CEJ) qu'il ne terminera pas, mais valide son code. Après une longue période de silence, il finit par reprendre contact pour nous annoncer qu'il est en alternance depuis quelques semaines, dans le secteur de la restauration. Il a maintenant 18 ans, il a débuté son contrat en alternance en mai 2025 (et s'y trouve encore en octobre). Il exprime des difficultés pour se mobiliser quotidiennement et pour aller travailler, mais aussi une forte motivation qui lui permet de tenir bon. Le fait d'être occupé et d'avoir des objectifs clairs l'aident à lutter contre ses addictions.

Les jeunes mineur.es de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

80% des jeunes mineur.es accompagné.es (78% pour les premiers accueils) par la Mission Locale en 2024 vivent avec leur famille (chiffre stable depuis 2020). 20% des jeunes connaissent donc des conditions d'hébergement précaires.

Si les pourcentages n'augmentent pas et même s'ils ne sont pas tous suivis par l'ASE, le nombre absolu des jeunes mineur.es en rupture familiale et en difficultés sociales et familiales progresse.

Les conseillères interrogées constatent la complexité croissante des situations :

« Cette année, il me semble avoir eu plus de mineur.es en suivi ASE, dont les Mineurs Non Accompagnés (MNA). Je reçois également des jeunes avec des situations administratives complexes (DCEM, ils n'ont pas la nationalité française et comme ils n'ont pas 18 ans, ils n'ont pas de titre de séjour) qui rendent l'accompagnement vraiment compliqué car on n'a peu, voire pas de solutions vu qu'ils ne peuvent pas s'inscrire à France Travail. On se prive donc de solutions efficaces type E2C, Projet Pro ou formation et les démarches pour trouver un employeur sont plus compliquées » (Louise, conseillère à l'antenne Croix d'Argent)

La conseillère référente ASE, qui rencontre ces jeunes mineur.es dans leur lieu de vie¹⁵, explique le travail spécifique réalisé en lien avec les éducateurs :

« Ma référence est d'aller à la rencontre des jeunes qui ont une mesure ASE et qui ne sont pas en capacité pour une ou plusieurs raisons de venir de manière classique à la Mission Locale, donc c'est du hors les murs (...). Je suis interpellée par un éducateur, une infirmière, une assistante sociale, un professionnel qui gravite autour du jeune ; donc pour beaucoup, peut-être 90%, ce sont des jeunes qui sont placés, en structure familiale mais pour beaucoup ce sont des jeunes qui sont placés (...) ce sont des jeunes qui ont besoin de temps, des jeunes qui sont en général assez loin du droit commun, (...) en général, quand je les rencontre la première et la deuxième fois, c'est vraiment de la discussion et de la rencontre, toujours avec un tiers ; en général le tiers reste là parce que c'est sécurisant pour eux (...) Les valises sont lourdes, on ne peut pas aller sur l'insertion, certains ont des parcours de vie horribles (...) C'est un travail très différent de ce que l'on fait habituellement : ils sont déjà encadrés par leurs éducateurs, dans leur quotidien ; ils savent où aller. Ils sont accompagnés physiquement dans leur rendez-vous et il le faut. On arrive à avancer car l'accompagnement physique se fait. (...) Ces jeunes sont des ados, ils ont besoin de faire leurs expériences. Ils peuvent être en retard, absents, ils ont besoin de faire la fête, comme tous les ados ; on ne peut pas leur demander plus qu'à ceux qui sont scolarisés ; et avec ça, on doit composer »

15 - Les lieux de vie sont un peu disséminés ; les 4 MECS (Maisons d'Accueil à Caractère Social) et le Foyer de l'Enfance dépendent du territoire Centre

Les jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Les mineurs non-accompagnés (MNA) sont des jeunes de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivés sur le territoire français sans parents ni représentant légal. Séparés de leur famille et sans ressources, ces mineurs relèvent de la protection de l'enfance et sont accompagnés par le Département. Mis à l'abri dans des hébergements adaptés, ils sont suivis par des éducateurs au quotidien.

Selon la conseillère référente ASE, le nombre de ces jeunes MNA augmente fortement dans le depuis début 2024 :

« L'antenne Mosson est impactée parce que les MNA ont pour consigne de donner comme adresse celle du Département qui est sur le territoire de Mosson. Sauf pour les jeunes hébergés aux Châtaigniers à Vendargues qui sont reçus à l'antenne Castries parce qu'on ne va pas les faire venir à Mosson (...) Nous avons aussi des jeunes femmes MNA avec enfants qui sont hébergées à l'Abri Languedocien (MECS).

Les conseillères soulignent la particularité de ces jeunes qui souvent, malgré l'ampleur des difficultés qu'ils traversent (traumatismes vécus dans l'exil, problème de langue, isolement), saisissent rapidement les opportunités offertes et s'engagent dans les dispositifs d'insertion professionnelle et en particulier dans l'apprentissage.

C'est le cas d'Oumar, suivi à la Mission Locale depuis mars 2025 :

Oumar, âgé de 17 ans, scolarisé jusqu'en 4^{ème} à Conakry en Guinée, est orienté par son éducateur à la Mission Locale en mars 2025. Hébergé par le Département à l'Hôtel des Châtaigniers à Vendargues, il est donc reçu à l'antenne de Castries.

L'accompagnement par la conseillère est régulier, en lien avec son éducateur. Des cours de français sont proposés mais ne correspondent pas forcément à son niveau. Souhaitant se former dans les métiers du BTP, en carrelage, il est mis en relation avec la conseillère dévelopeuse. Voulait faire une immersion de terrain mais n'ayant pas trouvé d'entreprise en carrelage, il réalise un stage en carrosserie. Cette filière ne lui plaît pas et il reprend ses recherches en carrelage :

« C'était difficile d'avoir des contacts d'entreprises ; le CFA nous a dit de chercher des entreprises ; j'ai cherché seul, sur internet ; au début, je me suis déplacé, j'ai laissé des CV mais ça ne sert à rien si l'entreprise n'a pas besoin d'apprenti ; alors j'ai changé de méthode, j'ai téléphoné jusqu'à ce que je trouve une entreprise, à Mauguio. J'ai commencé par un stage de 15 jours. Mon père était carreleur, au pays, alors je l'ai vu travailler, j'ai un peu d'avance sur les autres ».

Oumar débute son contrat le 6 octobre 2025, 3 jours en entreprise et 2 jours en cours au CFA ; il est confiant, estimant qu'il se débrouille suffisamment en maths et surtout que l'entreprise le gardera durant 3 ans. Il se sent bien dans l'appartement collectif où il est désormais en logement autonome, en lien avec l'Association Un Toit où Apprendre (UTOA).

Malgré la volonté souvent forte de ces jeunes MNA et les parcours engagés, les conseillères soulignent la nécessité de mettre en place davantage de cours de français ; en effet, beaucoup viennent de pays anglophones, et malgré les initiatives mises en place localement (avec le Secours Catholique à Vendargues, notamment), les cours de Français Langue Etrangères (FLE) sont indispensables pour avancer dans les parcours.

Les conseillères estiment également que le partenariat pourrait être amélioré avec les éducateurs de l'ASE :

« Au niveau des mineurs suivis par ASE, c'est toujours aussi difficile d'avoir un lien avec les éducateurs et de partager les informations relatives au parcours. Cela dit, je trouve, pour les MNA, que la mise en œuvre du dispositif PASS APPRENTIS, est une vraie bonne nouvelle » (Louise, conseillère sur l'antenne Croix d'Argent)

Les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Depuis 2024, le service ODF collabore régulièrement avec le référent Justice de la mission « prévention de la délinquance » auprès de la Ville de Montpellier. Au-delà des missions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), l'objectif de la Ville est de cibler davantage les jeunes décrocheurs identifiés, d'individualiser les suivis et de soutenir les parents.

« Avec les jeunes que je rencontre et qui sont repérés parce qu'ils ont commis des actes de délinquance, on essaye de reposer le cadre ; beaucoup sont en situation de fragilité sociale, parfois depuis l'âge de 13 ou 14 ans. Je les rencontre à 15, 16 ou 17 ans. Souvent, ils ont déjà décroché depuis plus d'un an. On travaille dans la dentelle, c'est du cas par cas, ça peut être une inscription dans un club sportif, une mesure de réparation ; on essaye de faire le lien avec la MLDS quand ils sont encore inscrits ou avec la Mission Locale. L'ODF est un vrai levier de travail pour nous. On peut les mobiliser. La proximité et la souplesse de la Mission Locale nous aident. (...) Je croise aussi des jeunes mineurs qui n'ont pas commis d'actes de délinquance, ce sont des jeunes qui ont disparu des radars, qui n'ont parfois pas été inscrits au Collège. L'école n'est pas la priorité ; on ne les retrouve pas sur les points de deal, ils sont entourés par la famille. Il manque un dispositif pour ces jeunes de 15 ans, avant leur inscription à la Mission Locale » (chargé de mission Prévention de la délinquance de la Ville de Montpellier)

Tony fait partie des jeunes repérés très tôt et qu'il a orientés vers la Mission Locale dès 16 ans, dans le cadre de ces actions de prévention :

Tony, inscrit en mai 2024 à la Mission Locale, n'était pas sur une Liste RIO puisqu'il n'était plus scolarisé depuis 2020, alors en 6^{ème} au Collège des Escholiers de la Mosson ; il ne serait pas venu de lui-même. Souvent mobilisé par sa mère pour s'occuper de ses petits frères et sœurs, il a acquis une certaine maturité malgré son âge. Et il manifeste son envie de travailler dès les premiers entretiens avec la conseillère, ne souhaitant pas intégrer ni formation, ni dispositif d'accompagnement renforcé comme le CEJ.

Lors du Forum Emploi de juin 2024 à Saint Jean de Vedas, il rencontre l'Association UFOLEP qui lui parle d'une possibilité de mission de Service Civique avec eux. Il prépare ce projet avec sa conseillère et maintient le contact avec l'UFOLEP ; il intègre la mission de volontariat en novembre 2024 qu'il réalise jusqu'en juillet 2025.

Le suivi est régulier avec sa conseillère, avec un accompagnement sur son projet de travailler dans le secteur du nettoyage. Il envoie des candidatures, en particulier à Sime Services pour un poste comme agent d'entretien. L'UFOLEP lui propose en août un CDD d'un mois à temps partiel comme agent de nettoyage dans une école. Il intègre cet emploi début septembre et poursuit sa recherche lui permettant d'obtenir un temps plein.

Par ailleurs, en lien avec une éducatrice du Service Territorial Educatif d'Insertion (STEI), structure de la PJJ, la Mission Locale développe des actions diversifiées dans le domaine des loisirs ou de la culture ; il peut s'agir de visites et d'ateliers au Musée Fabre ou au Théâtre des 13 vents, par exemple, permettant une ouverture à d'autres horizons et une orientation progressive de ces jeunes vers des dispositifs de droit commun.

Les jeunes de la communauté gitane

Les jeunes mineur.es de la communauté gitane, comme Tony, , dont nous avons parlé plus haut (page 20), sollicitent de plus en plus la Mission Locale mais pas forcément en raison de l’Obligation de formation car ils ou elles ont souvent quitté l’école depuis la fin du primaire ou le début du collège. Comme l’analyse la coordinatrice du Centre APAJ¹⁶ , c’est davantage une meilleure interconnaissance entre les conseiller.es de la Mission Locale et les familles qui a facilité les rapprochements :

« Les familles connaissent mieux la Mission Locale, en particulier depuis l’existence des Commissions d’Insertion dans les quartiers et parce qu’il y a eu un travail de proximité avec les conseiller.es présent.e.s dans les permanences de quartiers ; avant, la Mission Locale orientait beaucoup vers des actions de lutte contre l’illettrisme ou l’Ecole de la Deuxième Chance, ce qui ne correspondait pas à la demande de ces jeunes. Depuis quelques années, d’autres orientations peuvent être proposées. Le CEJ, malgré ses limites, permet une sécurisation financière pour des jeunes de 16 ans qui prennent alors une place dans leur communauté. C’est aussi un lien de confiance, une première étape qui enclenche une meilleure interconnaissance. Maintenant, tout le monde connaît les permanences de la Mission Locale, les familles savent où aller. Elles n’ont pas besoin que j’appelle le conseiller avant. (...) Il faut accepter une prise en compte de la spécificité des publics dans un premier temps, avec des modalités différentes d’accueil, des entretiens sans rendez-vous, par exemple ; mais il est pour nous nécessaire de les amener ensuite rapidement vers le droit commun (...) Il faut maintenir l’interconnaissance que l’on a développée ; il faut prendre en compte l’importance de la famille et la place du jeune dans la famille : tant qu’il n’y a pas mariage et d’enfants, le jeune est un enfant, quelque soit son âge. Donc, souvent, la mère est présente, c’est elle qui parle, et ce n’est pas forcément parce que le jeune n’est pas capable de le faire ou qu’il n’est pas autonome. S’il a une rémunération, il a une place différente (...). Et si les jeunes, en particulier les jeunes femmes, enclenchent des actions avec la Mission Locale, comme une mission de Service Civique, par exemple, elles se marient plus tard (...).

Aujourd’hui, on a aussi une typologie de jeunes qui vont jusqu’à la 3^{ème}, qui souhaiteraient poursuivre mais qui se retrouvent sans solution, sans affectation, en raison de leur faible niveau. Et ils doivent attendre l’âge de 16 ans avant de se rendre à la Mission Locale. »

16 - Le Centre Accompagnement Parcours Adultes Jeunes (APAJ) est une association qui intervient dans le domaine de l’éducation, de l’insertion sociale et professionnelle et du développement local mais aussi comme un Centre de Ressources sur la culture gitane.

Les jeunes des communes péri-urbaines

La conseillère référente des communes de Pignan, Cournonterral et Cournonsec accompagne un pourcentage très important de jeunes mineur.es (50 jeunes dont 40 actifs sur 190); ces jeunes viennent sur ces permanences dès 16 ans, avec ou sans les parents, alors même qu'ils ont quitté l'école bien avant. A travers le bouche à oreille ou l'information donnée par les Mairies, les familles, souvent soutenantes, ont connaissance de cet accueil Mission Locale de proximité. Parfois, c'est avec un éducateur PJJ que les jeunes se rendent aux rendez-vous. Et le lien est maintenu avec ces éducateurs, tout au long du parcours.

Ils veulent travailler (*«je veux être autonome, je veux travailler, dans n'importe quel secteur»*). Mais ils rencontrent pour beaucoup les difficultés dont nous avons parlé plus haut (absence de qualification, troubles TDH, dys ou anxiété). Certains sortent de classes ULIS ou SEGPA, avec de fortes problématiques de santé. Ils n'ont que très peu d'expériences professionnelles, méconnaissent les codes du travail et ont des difficultés avec les horaires. En outre, sans permis de conduire et éloignés des pôles d'activités économiques, la question de la mobilité se pose pour beaucoup.

Les entreprises sont rares dans ces communes. Pour certains, l'Ecole de la Deuxième Chance peut être une étape intéressante, si les immersions de terrain sont privilégiées. En effet, au-delà du nom donné à ce dispositif, ces jeunes sont réticents à ce qui s'apparente à l'école, comme les remises à niveau, par exemple. Même l'alternance n'est souvent pas une piste pour eux.

Les stages permettent de tester un métier, de mettre en avant certaines compétences que l'on pourra valoriser dans un CV, à côté d'une expérience de bénévolat ou d'aide à la famille. Ces périodes d'immersion professionnelles, dans les boulangeries, le Super U ou autres commerces locaux peuvent aider à avancer dans un parcours, redonner confiance. Ils reviennent parfois, au bout de 3 mois, en acceptant de repartir sur une formation.

La conseillère de Castries constate également une augmentation des jeunes mineur.es dans l'antenne, avec des difficultés très spécifiques auxquelles il faut s'adapter :

« On a de plus en plus de mineurs, décrocheurs scolaires, des jeunes de la communauté gitane, à St Brès notamment, il y a une grosse communauté. (...) Les problèmes cognitifs, des troubles dys, TDAH augmentent, des problèmes de phobie scolaire, de harcèlement et des problèmes d'orientation, des « ratages » qui conduisent à des décrochages. Nous avons beaucoup de jeunes qui ont fait des classes SEGPA ou ULIS (...) On travaille plus sur le projet pro ; les parents ont peur que les enfants restent à la maison sans rien faire ; les garçons sont encore très adolescents et ils n'ont envie de rien, avec un problème d'addictions aux écrans, ils vivent la nuit, et dorment le jour, j'en ai plein. Sur Castries, ils viennent souvent avec les parents qui sont plus accompagnants ;

un parent, la maman en général, assiste au 1^{er} entretien au moins ; c'est bien car on explicite à quoi on sert. (...) On s'adapte à leur âge ; j'aime bien écouter. On voit les jeunes en CEJ chaque semaine ; on cale le rythme souhaité car ils sont plus en retard, plus absents.

La construction du projet prend du temps. Les orientations, c'est l'ERDC quand ils veulent y aller, les stages ou l'apprentissage (coiffure, petite enfance, BTP, menuiserie, carrelage car on a des zones artisanales). Souvent, ce sont les parents qui font taxi. Après, ils prennent le bus, mais parfois ils ont la crainte des transports ; ici, les jeunes passent vite le permis. On a la plateforme mobilité à Jacou (APIJE), donc on oriente, mais ils ne peuvent accueillir des mineurs. Et on a un vrai problème pour les jeunes qui sont en difficulté avec le code (...).

Pour les difficultés psychologiques, on a le PEPA qui intervient ici, toutes les semaines ; on oriente beaucoup vers cette permanence. Dès lors qu'ils sont en recherche d'emploi, on peut préparer une demande RQTH, on a une forte proportion ; il faut trouver un moyen de se comprendre avec le jeunes qui ont un trouble dys ; cela demande une adaptation, il faut développer des stratégies pour qu'ils comprennent, avec l'aide d'un dessin, d'un schéma, par exemple, pour expliquer la notion de temps, on peut faire une frise chronologique (...) On a aussi des jeunes, potentiellement explosifs, les parents nous le disent, il faut être vigilant »

Des réponses spécifiques en interne et avec les partenaires

Des accompagnements qui doivent s'adapter en interne

L'accueil des mineur.es est une réalité pour les Mission Locales depuis leur création en 1981 ; la demande de ces jeunes, de plus en plus nombreux, qui viennent rencontrer les conseillers, est le plus souvent liée à l'emploi. En difficulté avec les apprentissages et avec le système scolaire, ils souhaitent s'engager dans des expériences concrètes, de travail en particulier. Il est d'autant plus difficile pour les conseillers de répondre à cette demande que ces jeunes méconnaissent le monde professionnel, n'ayant parfois même pas réalisé de stages, et qu'ils rencontrent par ailleurs des problématiques qui freinent une entrée en emploi, comme la mobilité ou la santé :

« Ils veulent tout de suite travailler sans passer par des étapes de formation ou alternance, ce qui complique vraiment leur parcours d'insertion professionnelle. (...) Ils expriment un besoin d'argent et des solutions rapides Comme ils ne trouvent pas rapidement de solution, ils se démotivent et les parcours sont perlés. Ils ont du mal à se projeter sur du moyen terme. (...) Il faut juste prendre plus de temps et proposer des contacts plus réguliers aux mineurs et les accompagner pour qu'ils gagnent en autonomie. (Nathalie, conseillère à l'antenne Centre, QPV)

« Les problématiques sont souvent les mêmes que les jeunes majeurs : avoir de l'argent, ne pas s'occuper des troubles santé (forme de déni), travailler et ne plus entendre parler de tout ce qui pourrait évoquer la scolarité (apprentissage compris). C'est toujours aussi dur de les mobiliser. Les familles sont soit soutenantes, soit elles ont tendance à tout gérer à la place de leur enfant ce qui ne permet pas à ce dernier de gagner l'autonomie nécessaire pour trouver des solutions. (...) Je ne vois pas de réelle différence dans les demandes. En revanche, c'est vrai que la mobilisation est beaucoup plus compliquée pour les mineurs que pour les majeurs et évidemment, la relation avec la famille est beaucoup plus fréquente et parfois difficile (...). Les familles demandent des activités « occupationnelles », mais nous ne sommes pas forcément les bons interlocuteurs (« il faut que mon enfant fasse quelque chose »). (Louise, conseillère sur l'antenne Croix d'Argent)

Compte tenu des spécificités propres à ces jeunes mineur.es, les réponses apportées par la Mission Locale sont nécessairement elles aussi spécifiques. Les conseillères insistent toutes sur l'importance d'un accompagnement très régulier et dans la durée, en lien avec les parents ou les éducateurs si cela est possible. Mais selon les situations, les parcours seront très différents. Les jeunes ayant vécu une orientation subie et en décrochage scolaire en raison d'un désintérêt pour la filière seront davantage ouverts aux opportunités et propositions des conseillers. Pour les jeunes ayant des difficultés de santé, les parcours seront plus complexes et « perlés ».

« Nous accompagnons les jeunes de façon adaptée, en fonction des difficultés repérées et en prenant en compte leur degré d'autonomie. J'essaie par exemple d'orienter plus vers l'E2C que vers le CEJ si je vois que le jeune a du mal à se projeter. Le passage par l'E2C peut lui permettre ensuite de se saisir pleinement de son parcours CEJ. Ils ont aussi beaucoup de mal à se saisir de l'offre de service, même l'offre ODF. Je peux aussi proposer un travail plus progressif, en m'adaptant au rythme du jeune ». (Louise, conseillère sur l'antenne Croix d'Argent)

Pour les conseillères de l'équipe ODF, l'écoute et la mise en place d'une relation de confiance dans la durée sont essentielles dans ces périodes de transition spécifiques à l'adolescence, avec la nécessité de *« faire d'abord le travail de deuil de la scolarité et de prendre en compte que ce sont des encore des enfants, peu autonomes, qui ne savent pas prendre des rendez-vous, prioriser ou classer leurs documents administratifs »*. Les entretiens doivent être plus courts, parce que la concentration est souvent réduite, mais plus nombreux.

La conseillère référente ASE souligne la nécessité d'un accompagnement souple :

« L'enjeu, pour les mineurs, c'est de composer avec leur âge, avec leur besoin d'être en opposition, et de leur permettre de vivre des expériences. Beaucoup de jeunes en suivis ASE ont besoin de vivre des choses qu'ils n'ont pas vécu dans l'enfance. Donc, parfois, des retards ou même une absence de deux mois, ce n'est pas grave ».

Il est important également que l'accompagnement permette la mise en confiance, la valorisation de ces jeunes, de leurs ressources, et privilégie du moins dans un premier temps des mises en situation concrètes : stages, visites d'entreprises, pour acquérir des codes professionnels etc.

Cela signifie en réalité de s'appuyer sur l'approche individualisée et globale de la Mission Locale. Les conseillers peuvent solliciter pour chaque situation les ressources internes comme les référents logement, ASE ou la plateforme Service Civique. Ils peuvent également proposer les dispositifs d'accompagnement renforcé. En 2024, 170 jeunes mineur.es ont intégré un CEJ (15%) et 23 jeunes le dispositif FSE+ (2%).

Pour plusieurs conseillères interrogées, le Contrat Engagement Jeunes (CEJ) n'est pas forcément la solution adaptée, du moins pas dans un premier temps.

« Ces mineurs ont besoin d'être remobilisés avant tout, donc je ne propose pas le CEJ, sauf dans certains cas, si le jeune dit qu'il veut économiser, avoir un peu d'argent pour participer au financement de son permis futur, tout en travaillant son CV et en réalisant des stages, au moins il est quelque part. J'en ai orienté trois cette année, plutôt après une promo 16-18 ou un Service Civique combiné. On le reprend plus mature » (Conseillère ODF)

Certaines évoquent plutôt l'intérêt de dispositifs de type FSE +, avec un accompagnement renforcé dont la finalité ne serait pas forcément l'emploi :

« Ce serait intéressant d'avoir une modalité d'accompagnement un peu hybride (avec un peu de sport par exemple) qui permettrait à ceux qui souhaitent ne pas rester « à ne rien faire », de reprendre confiance petit à petit, avec une vocation insertion mais à très long terme et un rythme léger mais régulier, pas forcément très long dans le temps. Cependant je m'interroge sur la pertinence de lancer ce genre d'action... est-ce qu'on arriverait à mobiliser les jeunes ? Peut-être vaudrait-il mieux l'envisager en externe mais avoir un lien avec ces dispositifs pour l'intégrer dans l'accompagnement PACEA. Il existait par exemple un dispositif qui donnait de bons résultats et qui s'appelait Déclic. L'approche « insertion » y était abordée par le biais de la musique, par exemple» (Louise, conseillère sur l'antenne Croix d'Argent)

L'Obligation de formation depuis 2020, un partenariat renforcé avec l'Education Nationale et une organisation dédiée

Le fonctionnement de la plateforme RIO

Le rôle de l'Education Nationale : les établissements scolaires identifient des jeunes potentiellement décrocheurs scolaires qu'elle inscrit sur la plateforme RIO. Les familles sont alors contactées une première fois par l'Education Nationale qui vérifie leur situation (changement d'établissement, entrée en alternance etc.). Elle transmet ensuite cette liste aux Mission Locales via un flux informatisé.

Le rôle des Mission Locales : elles reçoivent ce flux informatisé via I. MILO. Elles doivent alors prendre contact avec chaque famille pour vérifier si la situation du jeune respecte bien l'ODF et si tel n'est pas le cas lui proposer d'engager l'accompagnement Mission Locale.

En 2024, la MLJ3M a traité 251 dossiers et identifié 66 jeunes comme étant en situation de décrochage. Parmi ces jeunes, 63 ont été reçus en premier accueil à la Mission Locale.

De janvier à fin août 2025, ce sont 571 dossiers qui ont été traités ; 112 jeunes ont été identifiés comme étant en situation de décrochage et 69 ont été reçus en premier accueil.

La Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) permet la coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes et la recherche de réponses personnalisées pour les jeunes en situation de décrochage

Depuis 2023, des réunions régulières des membres de la PSAD sont coorganisées par les deux CIO du bassin de la PSAD Montpellier (CIO de Celleneuve et CIO Esplanade) et les trois Mission Locales concernées : MLJ3M, Mission Locale Petite Camargue Héraultaise (antenne de Mauguio) et ML Cévennes et Garrigues (partie Hérault).

Sont invités à participer à la PSAD les représentants du réseau FOQUALE (Réseau Formation QUALification Emploi - dispositif éducation nationale) composé de chefs d'établissement et de représentants de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), les coordinateurs de la MLDS et différents partenaires invités en fonction des thèmes abordés.

En 2024, cinq rencontres PSAD ont eu lieu, dont quatre se sont déroulées au sein des locaux de la MLJ3M. Mais entre ces réunions, les échanges sont réguliers et permanents entre les conseillers et les coordinateurs de la MLDS ; ils permettent d'orienter les jeunes décrocheurs rapidement vers des accompagnements Mission Locale.

Cette nouvelle « Obligation de formation » permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation tous ces jeunes en risque d'exclusion¹⁷. Certes, le caractère obligatoire apparaît comme contraire au principe de « libre adhésion », important pour les Mission Locales. Mais, comme le soulignent les conseillers, les avantages sont plus importants que les inconvénients. Les critères de respect de l'ODF que les Mission Locales sont chargées d'assurer en lien avec les autres acteurs sont liées à la formation mais peuvent concerner l'alternance, l'emploi, le volontariat en Service Civique, ou de façon plus générale un accompagnement de type PACEA ou CEJ.

Le rapprochement entre l'Education Nationale et les Mission Locales est apprécié, même si des améliorations sont attendues :

« Notre principal lien repose sur la PSAD. Il y a encore des progrès à faire pour mieux articuler nos interactions. On a, par exemple, travaillé sur une fiche de liaison ML/CIO, mais on se rend compte qu'on ne l'utilise pas vraiment. (...) Il me semble qu'un travail sur le fléchage des partenaires, lors des PSAD, serait intéressant afin de fluidifier le travail, en particulier sur la problématique de santé mentale. Par ailleurs, de nombreuses choses sont aussi mises en œuvre au niveau Education Nationale en amont du décrochage. Cependant, ce n'est pas toujours simple car plusieurs dispositifs co-existent, et malgré la mise en œuvre des réseaux FOQUALE (Réseaux Formation QUAlication Emploi), les différences de fonctionnement entre établissements perdurent, ce qui rend le fléchage des décrocheurs et décrochés moins fluide. De nouvelles procédures ont aussi été mises en place pour que les CIO puissent intervenir plus tôt dans le traitement des listes RIO et accélérer la prise en charge des jeunes afin qu'ils ne se perdent pas dans la nature ». (Directeur du CIO de Celleneuve)

Comme le souligne l'une des coordinatrices MLDS :

« on n'attend pas les PSAD pour s'occuper des jeunes ; il faut être réactif et on appelle donc les conseillères Mission Locale ODF dès qu'il le faut ; après, la PSAD vient créer des échanges en présentiel, c'est important. Les liens sont fluides avec les conseillers. Maintenant, tous les coordinateurs ont ces liens grâce à la PSAD ».

17 - Les mineur.es de 16 à 18 ans placé.es en centres éducatifs fermés (CEF) satisfont à l'obligation de formation au titre des programmes soutenus d'activités scolaires et professionnelles

La mise en place d'une organisation dédiée

Cette ODF a nécessité la mise en place d'une organisation spécifique au sein de la Mission Locale et d'une équipe dédiée, même si chaque conseiller de la Mission Locale continue à accompagner des mineur.es. L'équipe est constituée d'une coordinatrice et de deux conseillères qui accompagnent les jeunes orientés par la MLDS, apportent un appui technique aux équipes, s'assurent que chaque jeune accompagné par la MLJ3M respecte bien les critères définis par la loi sur l'ODF, assurent les relations opérationnelles avec les partenaires.

Une assistante administrative, gère le repérage des jeunes en situation de décrochage administratif et le traitement du flux RIO (contact des familles pour vérifier la situation de décrochage, prise de RDV avec un CISP si la situation est avérée).

Les deux conseillères ODF ont des missions transversales et interviennent sur l'ensemble des territoires de la MLJ3M. Elles proposent aux équipes des ateliers thématiques spécifiques (préparation aux évènements type salon TAF, Forum des 500, Nuit de l'Orientation, ateliers de sensibilisation aux TRE, estime de soi, motivation). Elles peuvent également, à la demande de son référent, recevoir un jeune pour lui apporter un appui ponctuel ou proposer des entretiens motivationnels.

En 2024, elles ont accompagné 143 jeunes mineurs et proposé 7 ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des mineurs accompagnés à la MLJ3M auxquels 40 jeunes ont participé.

Elles ont reçu 14 jeunes dans le cadre des entretiens motivationnels permettant de renforcer la confiance en soi et le sentiment d'efficacité personnelle. Cette méthode a été théorisée par les psychologues Miller & Rollnick dans les années 80. Ils proposent la définition suivante de l'entretien motivationnel : « méthode de communication, directive et centrée sur la personne à aider, utilisée pour augmenter la motivation intrinsèque au changement, par l'exploration et la résolution de l'ambivalence. L'entretien motivationnel est un style de communication collaboratif, orienté vers un but, et qui accorde un intérêt particulier au langage du changement ».

Les conseillères en antenne apprécient le soutien de l'équipe ODF :

« Mes collègues (ODF) sont réactives, nous pouvons avoir un regard croisé sur certaines situations et nous avons des manières de travailler très compatibles. Les échanges, soutiens, retours sont fluides, les procédures sont claires. Malheureusement, les jeunes ont du mal à aller à leur rencontre lors d'ateliers ou d'actions spécifiques (...) Je sollicite aussi la conseillère référente ASE pour les suivis ASE lorsque le besoin se fait sentir. (Louise, conseillère sur l'antenne Croix d'Argent)

L'intervention auprès de lycéens depuis la réforme des lycées professionnels de 2023

Un tiers des lycéens ont intégré un Lycée d'enseignement professionnel. Ils représentent 60% des décrocheurs scolaires. En France, l'orientation vers la voie professionnelle demeure subie plutôt que choisie, elle est un marqueur d'inégalités sociales et reste synonyme d'échec scolaire car elle concentre les élèves les plus fragiles socialement et scolairement. Un an après la sortie du système scolaire, seule la moitié des bacheliers ont un emploi. Les poursuites d'étude ne concernent, que 50% des élèves issus de voie professionnelle, avec un taux de réussite au diplôme du BTS inférieur à celui des élèves issus de voie générale ou technologique.

L'Etat a donc décidé, en 2023, de réformer l'enseignement professionnel autour de 12 axes et d'associer le monde économique et le service public de l'emploi. Le réseau des Mission Locales se voit donc renforcé en appuyant leur rôle dans la prévention et la remédiation du décrochage scolaire.

Dans l'objectif de réduire le décrochage scolaire, faciliter les poursuites d'études et favoriser l'insertion professionnelle, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

Tous Droits Ouvert (TDO)

Le dispositif est novateur car il permet à des élèves de lycée professionnel repérés par le chef d'établissement comme étant en risque ou voie de décrochage et âgés d'au moins 16 ans, d'être accompagnés par la Mission Locale pour une durée de 4 mois maximum tout en conservant leur statut scolaire. Les jeunes sont prioritairement accompagnés par les conseillères de l'équipe ODF, qui peuvent mettre à disposition toute l'offre de service de la structure à l'exception du CEJ et du PACEA. A l'issue de cet accompagnement, contractualisé par une convention entre l'établissement et la Mission Locale, les jeunes peuvent choisir de poursuivre leur scolarité ou de chercher une autre voie.

En 2024, 4 jeunes sont entrées en dispositifs TDO. Entre janvier et fin juin 2025, ce sont 8 jeunes qui ont intégré le dispositif.

Carine, 17 ans, réside chez ses parents à Montpellier ; elle s'inscrit à la Mission Locale en mars 2025, via le Dispositif Tous Droits Ouverts. Elle est scolarisée en 1ère Pro commerce au Lycée Georges Pompidou mais elle souhaite poursuivre son cursus de formation via l'alternance, en esthétique ou en commerce.

Sa conseillère, référente ODF, explique l'accompagnement réalisé avec elle :

« Nous rencontrons **Carine** lors de la signature d'une convention d'accompagnement « Tous droits ouverts ». Elle souhaite poursuivre son parcours de qualification dans la branche qu'elle étudie mais par le biais de l'alternance car elle trouve que la formation initiale est trop théorique. Elle indique avoir un temps de trajet très important pour se rendre au Lycée (plus de 2 heures chaque jour). Elle nous dit également être fortement intéressée par une orientation vers un domaine « passion ».

Nous constatons qu'elle a déjà développé de bons savoirs être professionnels et qu'elle dispose d'atouts pour mener à bien son projet de recherche d'alternance. Nous revoyons ensemble ses outils de recherche d'emploi (CV et lettre de motivation) et nous l'accompagnons lors du salon du TAF, où nous la mettons en relation avec des CFA et des entreprises.

Elle trouve rapidement un contrat en alternance, mais dans une entreprise qui ne correspond pas à ses choix de départ. Les tâches confiées ne l'intéressent pas, elle décide de rompre le contrat à l'issue de la période d'essai. Elle reprend contact avec moi 3 mois plus tard. Entre temps, elle s'inscrit à une prépa apprentissage pour tester son 2^e projet mais se rend compte qu'elle ne souhaite pas exercer dans ce domaine, préférant le garder en loisirs.

Quand elle reprend contact, elle semble fragilisée par ce qu'elle considère comme un échec. Nous analysons cela ensemble et convenons d'un plan d'action. Elle demande à être orientée vers le Contrat Engagement Jeune (CEJ). Nous n'avons pas le temps de concrétiser sa demande, car elle nous annonce avoir retrouvé un contrat, dans une entreprise qui l'intéresse davantage ; elle est prête à nous contacter si elle rencontre des difficultés ».

Ambition Emploi

Ce dispositif, en vigueur depuis la rentrée 2024 à Montpellier, permet à des jeunes qui ont passé leur diplôme (CAP, BEP ou BAC PRO), obtenu ou non, et qui ne souhaitent pas poursuivre leur parcours scolaire, d'être accompagnés par la Mission Locale pour une durée maximum de 4 mois afin de trouver une solution professionnelle tout en conservant durant cette période un statut scolaire. A la rentrée scolaire, les chefs d'établissement repèrent et contactent ces jeunes afin de leur proposer de contractualiser cet accompagnement double par une convention.

En 2024, 3 conventions Parcours Ambition Emploi (PAE) ont été signées.

Avenir pro

Destiné à des élèves en dernière année de CAP et Bac PRO, le dispositif doit permettre de les préparer à intégrer le monde professionnel à travers plusieurs modalités comme l'animation d'ateliers thématiques au sein des établissements ou des permanences individuelles pour les élèves qui en ressentent le besoin.

Avenir Pro repose sur une mobilisation du Réseau pour l'emploi, notamment France Travail et les Mission Locales, dont les conseillers interviennent directement auprès des lycéens.

Pour l'année scolaire 2025-2026, c'est près de 800 jeunes élèves qui seront concernés par l'intervention de l'équipe ODF de la Mission Locale.

Des dispositifs alternatifs de l'Education Nationale, souvent utiles mais limités

Le micro lycée est un dispositif de retour à l'école des jeunes sans diplôme qui donne de bons résultats. Ces établissements (une trentaine en France) accueillent en petits groupes des jeunes ayant connu une rupture scolaire, souhaitant préparer un diplôme. La plupart préparent aux bacs généraux ou technologiques, tandis que certaines se concentrent sur les terminales, et d'autres proposent des cours dès la classe de seconde ou de première.

Sa mission est de remettre les jeunes sans diplôme dans un cursus scolaire de niveau secondaire général, et de les accompagner jusqu'aux épreuves du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

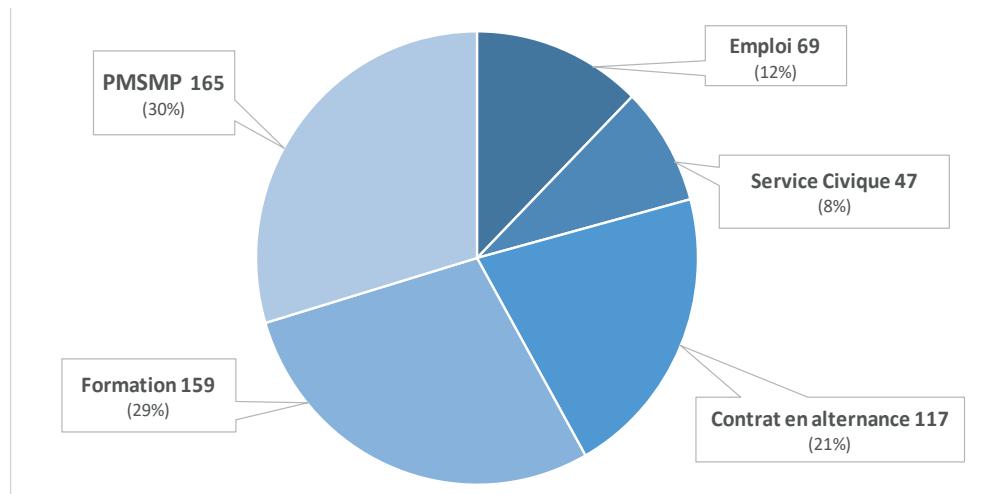
Sur le territoire, le lycée Georges Pompidou, à Castelnau le Lez, accueille un micro-lycée depuis 2011

Le Service Civique combiné mis en œuvre au Lycée Jean Monnet par la MLDS et l'Association Acteurs depuis 2017, permet d'accompagner des jeunes de 16 à 18 ans, décrocheurs scolaires, à l'engagement dans une mission de Service Civique. Entre novembre et décembre, ces jeunes sont reçus au sein d'un atelier hebdomadaire dans les locaux du lycée ; ils sont ensuite 3 jours en missions (majoritairement sur des missions avec Unis Cité) et 2 jours sur des ateliers autour du projet d'avenir, préparant à la reprise de scolarité, à la formation ou à l'emploi.

Malgré la difficulté pour certains jeunes de franchir la grille du Lycée Jean Monnet, ce dispositif est très apprécié pour beaucoup, avec des résultats très intéressants en termes de reprise de confiance et d'élaboration de projets. Le dispositif ne concerne cependant que 15 places par an.

Avec la Mission Locale, des parcours d'insertion professionnelle nécessairement longs et progressifs

Malgré les difficultés nombreuses de ces jeunes mineur.es, évoquées précédemment, les réponses apportées par la Mission Locale, en lien avec ses partenaires, portent leurs fruits. Près de la moitié de ces jeunes sont entrés en situation en 2024¹⁸.



Si les PMSMP (stages) représentent une forte proportion de ces entrées en situation, en augmentation par rapport à 2023, les intégrations en formation sont aussi relativement importantes, malgré le rejet de ce qui peut ressembler à l'école.

Ces entrées en formation ont concerné 160 jeunes (E2C, Projet Pro, Prépa Apprentissage, Promo 16-18 ans etc.). 30 jeunes ont intégré la Promo 16-18 : ce programme de mobilisation, lancé fin 2020 par l'AFPA en tant qu'acteur de l'Obligation de formation, a pour objectif de construire un projet professionnel sur une durée de 13 semaines. Malgré l'éloignement du Centre AFPA (basé à Saint Jean de Vedas) pour beaucoup de jeunes, les conseillères interrogées regrettent la suppression de ce dispositif sur le territoire depuis juin 2025.

Les retours dans le système scolaire n'ont concerné que 8 jeunes en 2024, contre 17 en 2023.

Malgré la forte envie des jeunes mineur.es de travailler, les entrées en emploi sont difficiles (seulement 12% des entrées en situation) ; les entreprises sont réticentes à embaucher ces jeunes dont elles ont souvent des représentations négatives ; elles craignent en particulier leur manque de maturité et d'expérience. La question de la mobilité est aussi un frein, ainsi que les contraintes administratives, objectives ou non, liées au droit du travail des mineur.es.

Les entrées en alternance sont meilleures, même si elles restent peu nombreuses (21% des entrées) ; les mineur.es représentent 17 % des entrées en alternance sur l'ensemble des jeunes de la Mission Locale. C'est pourtant cette voie que toutes les personnes interrogées aimeraient voir développer.

L'accès à l'apprentissage pour les jeunes mineur.es est difficile aujourd'hui, en raison de la baisse des contrats d'apprentissage de niveau CAP au profit des formations de niveau supérieur. Même si le nombre d'apprentis a plus que doublé entre 2019 et 2023 (fin 2023,

18 - Cette partie s'appuie sur le compte-rendu d'activités (CRA) 2024 du service Orientation Formation Rupture de la MLJ3M

1 021 500 jeunes étaient apprentis en France), grâce en particulier à la mise en place des aides en 2020 dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », une étude récente de l'INSEE¹⁹ souligne que, parmi l'ensemble des diplômes préparés par les apprentis, la part du CAP a fortement diminué, passant de 81 % en 1992 à 19 % en 2023. 16 % des apprentis préparaient un baccalauréat professionnel ou un diplôme de niveau équivalent et 62 % des apprentis (contre 2 % en 1992) un diplôme du supérieur.

En outre, toujours selon l'étude, l'Occitanie ne fait pas partie des régions qui comptent le plus fort taux de jeunes en apprentissage.

Or, on connaît le rôle très important du diplôme comme facteur d'insertion des jeunes en début de vie active. Et, à niveau de diplôme atteint équivalent, les jeunes ayant préparé leur formation par le biais d'un contrat d'apprentissage connaissent de meilleures conditions d'insertion que les jeunes issus de la voie scolaire²⁰.

Enfin, 47 jeunes mineur.es sont entré.es en Service Civique en 2024, étape intéressante dans un parcours d'insertion professionnelle, qui permet en particulier de reprendre confiance et de mieux se connaître.

Même si le volontariat en Service Civique est en théorie accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ou d'expérience, les structures proposant des missions aux mineur.es sont peu nombreuses. L'UFOLEP est l'une des associations qui ont mis en place plusieurs missions dans le domaine sportif, adaptées à ces publics peu autonomes. Samuel fait partie de ces jeunes mineur.es qui ont pu saisir cette opportunité d'intégrer une activité concrète et valorisante, tout en étant indemnisé chaque mois :

Lorsque Samuel, 16 ans, se rend à la Mission Locale pour la première fois avec sa mère en août 2025, il parle de ses difficultés scolaires et de son envie de « faire quelque chose ». Après un CFG obtenu en fin de 3ème SEGPA, il a effectué une première année de CAP électricité en apprentissage mais ne souhaite pas poursuivre dans cette filière qu'il a choisi par défaut. Sa conseillère lui parle de l'Ecole de la Deuxième Chance à Port Marianne, située non loin de chez lui. Mais après une rencontre avec la responsable de l'EDC, il informe sa conseillère qu'il ne souhaite pas intégrer ce dispositif. Il n'a pas envie de se retrouver dans un contexte qui lui rappelle sa scolarité.

Sa conseillère lui propose alors une orientation vers la plateforme Service Civique de la Mission Locale pour explorer les pistes de missions de volontariat. Venue avec sa mère sur une permanence dédiée en septembre, il évoque avec la responsable son intérêt pour le sport qu'il pratique régulièrement (judo, natation, boxe) et pour « l'aide aux autres » ; sa mère confirme ses qualités relationnelles et sa motivation pour l'engagement citoyen. La mission proposée avec l'UFOLEP autour du sport l'intéresse particulièrement. Après la transmission de sa candidature au référent de la mission, il est convoqué pour un entretien et intégré au groupe des volontaires.

19 - Apprentis en formation – Formations et emploi | Insee 2025

20 - CEREQ, Thomas Couppié, Olivier Joseph, Arthur Félix W. Sawadogo, « Le CAP : entre rôle social et diplôme d'insertion », Septembre 2025

Amélie, 17 ans, accompagnée à la Mission Locale depuis juillet 2024, a retrouvé une confiance en elle qui lui permet aujourd’hui de construire son projet professionnel :

« J'ai pris rendez-vous avec Agnès (conseillère référente ODF), donc on a eu des entretiens, il me semble que les 2 ou 3 premiers rendez-vous, j'étais avec ma mère puisque ça m'angoissait un peu de changer de système quand-même. Ça s'est très bien passé. J'ai commencé à faire mes rendez-vous toute seule avec Agnès et à creuser, à trouver des trucs, à trouver plein de choses et puis voilà, du coup, j'en suis ici maintenant (...) Ça m'a permis de vachement me réparer sur tout ça ; là, actuellement je n'ai plus de dépression anxieuse. C'est très rare que je fasse des crises d'angoisse, vraiment ça m'a calmé sur tout ça. J'ai retrouvé la joie de vivre, mais vraiment. Ça m'a tout changé, vraiment, d'arrêter les cours ».

Les conseillères référentes ODF soulignent aussi l’importance, dans ces accompagnements, du travail réalisé avec les parents, permettant souvent que les jeunes gagnent en autonomie. L’exemple du parcours de Safia illustre ce travail :

Ne souhaitant pas poursuivre sa 2ème année de Bac pro Gestion au Lycée M, trop théorique pour elle, **Safia** est orientée vers la Mission Locale par la MLDS en janvier 2023 ; alors âgée de 17 ans et résidant quartier Hauts de Massane, elle est reçue avec sa mère par la conseillère référente ODF. Au premier rendez-vous, l’idée était de rassurer la mère, dont les deux filles ainées étaient en études supérieures, de lui dire de faire confiance à sa fille.

En mars 2023, elle entre à EDC et réalise plusieurs stages. Puis, lors d’une action à l’Antenne Centre autour des Métiers de la Police et de l’Armée, Safia décide de postuler, avec l’appui de sa conseillère, pour le Service Militaire Volontaire, qu’elle intègre en février 2024, alors âgée de 18 ans. A la suite de cette expérience de 9 mois, réalisée à Marseille, elle intègre le CEJ et poursuit actuellement ses recherches d’emploi en préparation de commande

Sa conseillère insiste sur l’importance du temps pris pour accompagner la jeune mais aussi la maman, pour l’amener à faire confiance à sa fille, notamment lorsqu’elle est partie à Marseille en autonomie.

Synthèse et pistes d'action

En croisant les regards des différents acteurs interrogés (jeunes, professionnelles de la Mission Locale et partenaires) et en analysant les évolutions en cours, en particulier à travers nos données chiffrées, l'étude a mis en lumière la diversité et la complexité des situations des jeunes mineur.es accompagné.es par la Mission Locale ainsi que la dimension multifactorielle du décrochage scolaire.

Qu'ils soient décrocheurs ou décrochés, en échec scolaire ou non, en réorientation vers un apprentissage, en situation de handicap, accompagnés par l'ASE ou par la PJJ, ces jeunes ont besoin d'un accompagnement dans la durée et de réponses adaptées nécessaires pour les aider à passer de l'adolescence à l'autonomie. Avec des contraintes liées à l'âge, comme le manque de maturité, d'expérience ou de mobilité, les parcours sont nécessairement plus longs et perlés.

Les entretiens réalisés ont montré également la progression des difficultés spécifiques rencontrées par ces jeunes, et en particulier les problèmes de santé, d'addictions (y compris d'addiction aux écrans) ou de troubles anxieux, qui sont souvent des facteurs plus déterminants que les résultats scolaires dans les processus de décrochage. Ils ont mis en avant l'importance des contextes socio-économiques précaires. En effet, si le nombre de décrocheurs ne s'accroît pas en chiffre absolu, ce sont les inégalités qui augmentent sur le territoire, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville et les communes péri-urbaines.

Pour la MLJ3M, comme pour l'ensemble des Mission Locales en France, l'Obligation de Formation a contribué fortement à l'augmentation du nombre de jeunes mineur.es accompagné.es. En quatre ans, le nombre de mineur.es nouvellement accueilli.es a progressé de 51%, avec une part croissante des 16 ans. Cette Loi de 2019 a conduit au partenariat renforcé avec l'Education Nationale, nécessitant une adaptation des équipes en interne et la mise en place d'une organisation spécifique pour animer les nouvelles actions et plateformes partenariales.

La création de dispositifs et le développement des échanges entre les différents acteurs concernés, y compris les familles, ont permis d'avancer sur la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des mineur.es. La MLDS, avec laquelle le partenariat se renforce, souligne l'importance du travail réalisé conjointement :

« Notre objectif reste la persévérance scolaire ; mais on évalue la souffrance des jeunes et les risques encourus ; et si les jeunes n'en peuvent plus, il faut analyser ensemble, y compris avec les parents, quel est le bon moment pour les accompagner vers des voies alternatives » (coordinatrice MLDS)

Les suivis individualisés que la Mission Locale apporte, dans le cadre de son approche globale et en lien avec l'ensemble des partenaires concernés (coordinateurs MLDS, Educateurs PJJ et ASE, Centre APAJ, MDA etc.), prennent du temps mais ils donnent néanmoins des résultats importants en matière d'insertion sociale et professionnelle. En 2024, ce sont près de 50% des jeunes mineur.es qui ont intégré une situation d'emploi, d'alternance ou de formation.

Pour aller plus loin, améliorer la prévention du décrochage scolaire et permettre aux jeunes mineur.es de choisir leur avenir, plusieurs leviers d'action ont été proposées :

Tout d'abord dans le cadre du partenariat avec l'Education Nationale :

- Développer les dispositifs de type micro-lycées
- En lien avec la MLDS, développer le Service Civique combiné en augmentant le nombre de places
- Co-construire avec les enseignants les interventions des conseillères ODF dans le cadre d'Avenir Pro

Et au sein de la Mission Locale :

- Augmenter les opportunités de PMSMP et de bénévolat en association pour retrouver un rythme, un sentiment d'utilité et acquérir des compétences professionnelles
- Développer un dispositif de Service Civique Alterné, alternant 15 heures en mission de volontariat dans une association ou structure contribuant à l'intérêt général et 10 heures d'actions spécifiques Mission Locale (atelier TRE, Entretiens motivationnels, ateliers code de la route etc.)
- Développer les partenariats en matière de santé mentale (avec la MDA, notamment)
- Proposer des ateliers de préparation au Code de la route dans toutes les antennes (avec les volontaires en Service Civique)
- Proposer des ateliers de conversation en français pour les MNA (avec les volontaires en Service Civique)
- Développer les aides aux Formations BAFA

Liste des sigles

AFPA	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CEJ	Contrat Engagement Jeune
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
FOQUALE	FOrmation QUALification Emploi
I.MILO	Système d'information des Mission Locales
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
IPS	Indice de position sociale des élèves
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MLJ3M	Mission Locale Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole
MNA	Mineur Non Accompagné
ODF	Obligation de Formation
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PRSL	Point Ressources Santé Logement
REP et REP +	Réseau d'Education Prioritaire
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RPT	Réseaux Pédagogiques Territoriaux
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
TAG	Trouble Anxieux généralisé
TDO	Tous Droits Ouverts
TDAH	Trouble de Déficit de l'Attention/Hyperactivité
ULIS	Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire

Bibliographie

- BERNARD, Pierre-Yves, Le décrochage scolaire, PUF Collection Que sais-je 2017
- CEREQ, Thomas Couppié, Pascal Dieusaert, Mélanie Vignale, « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ? », juin 2020
- CEREQ, Thomas Couppié, Olivier Joseph, Arthur Félix W. Sawadogo, « Le CAP : entre rôle social et diplôme d'insertion », Septembre 2025
- INJEP, Les chiffres clés de la jeunesse, 2025
- INSEE, Formations et emploi, Édition 2025
- KERGOAT Prisca, De l'indocilité des jeunesse populaires. Apprenti·e·s et élèves de lycées professionnels, La Dispute, 2022
- Quelles avancées dans la compréhension du décrochage scolaire ? Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle 2018/3 Vol. 51 CIRNEF
- Revue de l'Institut Bertrand Schwartz, Des ruptures de scolarité au retour d'équilibre, 2025
- UNML et Institut Bertrand Schwartz, Grand angle sur l'accompagnement des jeunes, 2024

Rédaction

Anne LE BISSONNAIS - Responsable de l'observatoire des jeunes - MLJ3M
Annick LUCAS, Oumou Lo - Conseillères ODF - MLJ3M

Conception

Réjane BELVAL-MENDEZ - Responsable communication - MLJ3M

Directeur de publication

Abder ABOUITMAN - Directeur Général - MLJ3M